

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	20
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	24
Date de la convocation :	29 mars 2024
Date d'affichage :	29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien (18h02), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, LE LUYER Martine, PIRON Valentina, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, GOURHANT Pierrick

Procurations BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, PIRON Valentina à BODEVEUR David, THEFO Laurence à LE DRET STEUNOU Christelle, GOURHANT Pierrick à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : LE HERVÉ Thomas

N°2024/21

Budget annexe « Boutiques Cœur de Ville »
Vote du Budget Primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024/01 du 24 février 2024, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2024 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2024 le budget annexe « Boutiques Cœur de Ville »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>4</i>

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Boutiques Cœur de Ville » 2024, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	10 000.00 €
Section d'investissement	70 239.13 €

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Thomas LE HERVÉ

